



**DOSSIER INSTALLATION CLASSEE POUR LA  
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

**HYPERMARCHÉ AUCHAN  
CHATEAUBERNARD**



**Résumé non Technique**

	<b>Vérfié par</b>	<b>Approuvé par</b>	<b>Rédigé par</b>
<b>Date</b>	Mars 2011	Mars 2011	Mars 2011
<b>Société Auchan</b>			
<b>EAS Environnement</b>	François MESNAGE Ingénieur Projet 	Marie-Noëlle HUBER Ingénieur Projet	Emeline SEITE Ingénieur Projet 

## CONTEXTE DE L'ETUDE

Ce dossier constitue la régularisation administrative de l'hypermarché AUCHAN vis-à-vis de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

L'hypermarché est en effet soumis à autorisation pour la rubrique suivante :

- **2221.1** – Préparation ou conservation de produits alimentaires d'origine animale

## RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT

Dans le cadre de l'étude d'impact, nous avons examiné l'ensemble des opérations et activités pouvant avoir un effet sur l'environnement, ainsi que les mesures prévues pour réduire les inconvénients liés à l'exploitation de l'hypermarché. Le présent document consiste en un résumé non technique de cette étude.

### I. DESCRIPTION DE L'ENVIRONNEMENT DU SITE

#### I.1. Situation géographique

L'hypermarché Auchan se situe dans le département de la Charente, au sud-ouest de Châteaubernard, dans la zone industrielle Le Fief du Roi.

Le site occupe une surface triangulaire et est délimité :

- Au Sud par la rocade de Châteaubernard, la RN 141.
- Du Nord au Sud Ouest, par la rue Samuel de Champlain,
- Du Nord au Sud Est, par la rue de l'Anisserie.

Les habitations les plus proches sont situées à 40 mètres au nord des limites de propriété.

Les habitations situées à 40 mètres à l'Est du site ont été rachetées par Auchan. Elles sont actuellement occupées pendant la procédure de relogement engagée.

#### I.2. Zones naturelles sensibles

Une enquête auprès de la Direction Régionale de l'Environnement a permis de confirmer que l'hypermarché n'était pas situé dans des zones protégées telles que :

- Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique
- Zone Natura 2000

#### I.3. Hydrogéologie

Selon la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales de la Charente, les captages d'eau potable sont localisés dans les zones suivantes :

- Parc François 1er, à 2,5 km au nord ouest du site Auchan,
- Logis de Saint Martin, à 2,8 km à l'ouest du site Auchan.

Le site Auchan de Châteaubernard n'est pas situé dans le périmètre rapproché de ces captages, cependant, il est inclus dans le périmètre éloigné.

**Le site Auchan n'effectue aucun rejet direct dans les eaux souterraines.**

A noter que le site est inclus dans le périmètre rapproché de Coulonge, en Charente Maritime. Cette commune se trouve à 11,2 km au sud ouest de Châteaubernard.

#### I.4. Hydrologie

La rivière la plus proche du site est la Charente, qui contourne Châteaubernard par le nord et passe à 1,6 km à l'est du site Auchan.

**Il n'y a pas de rejet direct dans les eaux superficielles.**

### I.5. Climat

Le climat de la Charente est caractérisé par un climat de type océanique, marqué par

- des hivers frais et pluvieux
- des étés secs et relativement chauds mais très irréguliers.

Les vents dominants sont dirigés vers le sud est.

### I.6. Activités voisines

L'hypermarché accueille, au sein de la galerie marchande, des commerces et boutiques d'enseignes totalement indépendantes d'Auchan.

La zone industrielle accueille de nombreuses enseignes commerciales.

De l'autre côté de la route nationale RN141, à 50 mètres au sud de l'hypermarché, se trouve Le Grenier du Roi, un site de stockage de céréales soumis à autorisation (distance donnée par rapport aux limites de propriété).

### I.7. Infrastructures routières

Le centre commercial est accessible par les voies de communication suivantes :

- Route nationale RN141
- Rue de l'Anisserie
- Rue Samuel de Champlain

La voie ferrée qui relie Angoulême à Saintes passe à 50 mètres de l'hypermarché (trains de voyageurs).

### I.8. Patrimoine culturel

Selon le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine de la Charente, il n'y a aucun monument ou site historique dans la zone de notre étude.

Cependant, certains sites sur la ville de Cognac sont classés :

- Parc François Ier et esplanade, à 2,3 km au nord de Auchan,
- Jardin Public, dit de l'Hôtel de Ville, à 2 km au nord est,
- Grande Rue et Rue de Château (façades et toitures des maisons), à 2,4 km au nord ouest du site.

L'hypermarché Auchan n'est pas situé dans le périmètre de protection de ces sites.

## II. ANALYSE DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

### II.1. Aspect visuel

Des efforts sont effectués afin de permettre une bonne intégration du site dans la zone d'activités commerciales :

- Architecture des bâtiments,
- Plantation d'espaces verts,

Dans le cadre du projet d'extension, la façade existante « zone avant » est conservée en l'état. Seuls les coffres métalliques en partie haute sont supprimés et les éléments préfabriqués en béton seront repeints voire ré-enduits.

L'extension du mail sera réalisée en panneaux de siporex ou en maçonnerie enduite. Les sas seront réalisés en ossature métallique, avec vitrage clair et casquette vitrée.

Les réserves en façades arrière seront revêtues de bardage vertical blanc, avec partie haute en bardage plan gris clair.

### II.2. Eau

#### **Consommation**

Le site AUCHAN est alimenté en eau potable par le réseau de la commune, il n'y a pas de forage sur le site. L'alimentation en eau potable est équipée d'un disconnecteur.

Les différentes utilisations de l'eau potable sont les suivantes :

- Nettoyage général des locaux
- Laboratoires produits frais
- Usage domestique (sanitaires, lavabos)
- Maintenance et vérification des moyens de secours

La consommation annuelle en eau potable, pour l'hypermarché actuel est estimée environ à 8 000 m<sup>3</sup>.

L'extension de la surface de vente et l'évolution de l'activité de l'atelier boulangerie sont susceptibles d'entraîner une augmentation de la consommation de l'eau de l'ordre de 9 % au niveau de l'hypermarché Auchan.

#### **Eaux usées**

Les eaux usées provenant des ateliers de produits frais sont collectées et prétraitées par un bac à graisse avant de rejoindre le réseau communal. Les analyses de ces eaux usées, réalisées en aval du bac à graisse montrent que la qualité des eaux est conforme à l'arrêté du 2 février 1998.

Les eaux usées sont ensuite dirigées vers la station d'épuration de Saint Martin pour y être traitées avant d'être rejetées dans la Charente.

**L'impact des rejets des eaux sanitaires et des eaux usées des ateliers de produits frais sur l'environnement est faible.**

### Eaux pluviales

Le réseau eaux pluviales de l'hypermarché collecte les eaux de toiture et les eaux de ruissellement de la cour de service, avant de rejoindre les eaux des parkings extérieurs et des voiries et le bassin de rétention de 1800 m<sup>3</sup>.

**Le débit de rejet des eaux du bassin de rétention dans le réseau communal est régulé par un système d'étranglement : le bassin de rétention joue également le rôle de bassin de décantation.**

**Compte tenu de l'augmentation de la surface de l'hypermarché (sur l'emprise de parking), le débit d'eaux pluviales de toiture va augmenter. Cependant, il n'y aura pas de modification de la qualité des eaux pluviales (pas de zone à risque ni d'activité à risque supplémentaire).**

### Conclusion

Compte tenu des moyens mis en place pour le pré-traitement des eaux usées (bac à graisses) et du pré-traitement des eaux de ruissellement des parkings (bassin de décantation), les activités de l'hypermarché ont un faible impact sur le milieu récepteur.

**L'impact de l'hypermarché après l'extension de la surface de vente restera faible.**

### II.3. Air

Les rejets atmosphériques de l'hypermarché sont faibles. Ils sont liés à l'utilisation de chaudières et au groupe électrogène.

L'utilisation du gaz naturel pour le fonctionnement des chaudières implique une faible teneur en oxyde de soufre et une limitation des poussières.

**Les activités de l'hypermarché AUCHAN ont donc un impact négligeable sur les émissions atmosphériques.**

**Le projet d'extension n'entraînera pas de rejet atmosphérique supplémentaire ni d'augmentation des rejets existants. L'impact sur les émissions atmosphériques restera négligeable.**

### II.4. Déchets

AUCHAN est responsable de ses déchets, de la production jusqu'à leur élimination. Le site de Châteaubernard suit les quantités de déchets générés et choisit des filières d'élimination privilégiant la valorisation matière et énergétique.

Les déchets générés par l'hypermarché AUCHAN sont stockés dans des compacteurs et bennes à l'intérieur de la cour de service.

Actuellement, les déchets sont récupérés par des sociétés agréées et sont principalement recyclés (cartons, papier,...).

**Les déchets générés par AUCHAN ont donc un impact limité sur l'environnement.**

## II.5. Bruit

L'hypermarché Auchan se situe dans une zone caractérisée par une circulation automobile importante due à la présence de nombreuses enseignes commerciales et d'industries, d'où un niveau sonore ambiant relativement élevé.

Les sources de bruit liées à l'activité Auchan sont les suivantes :

- Livraisons par camions, de 4h00 à 16h00.
- Groupe électrogène (fréquence de fonctionnement : 1 fois par mois)
- Groupes froid fonctionnant en continu, 24h/24 et 7j/7.

Dans le cadre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement, des mesures des niveaux sonores engendrés en limite de propriété et en zone à émergence réglementée de l'hypermarché ont été réalisées.

**Compte tenu des mesures prises par AUCHAN, l'impact sonore du site sur son environnement est faible.**

**Le projet d'extension n'est pas susceptible d'entraîner une augmentation du niveau sonore.**

**En effet :**

- **L'extension ne générera pas d'augmentation du trafic lié à l'activité du site,**
- **Le local du groupe électrogène ne sera pas déplacé,**
- **Le groupe électrogène sera toujours utilisés en secours uniquement,**
- **Les groupes froid, situés côté cour de service, seront déplacés dans un local technique lui-même implanté côté cour de service.**

**L'impact sur l'environnement restera faible.**

## II.6. Trafic

La circulation autour de Auchan est assez dense du fait de l'attraction de la zone commerciale.

**La circulation des camions liés à l'activité du site a un impact négligeable sur l'environnement.**

**Le projet d'extension ne générera pas d'augmentation du trafic lié à l'activité du site. L'impact sur l'environnement restera négligeable.**

## II.7. Sols et sous-sols

Les stockages des produits sont situés à l'intérieur des bâtiments, sur des zones imperméabilisées.

Le seul stockage susceptible de présenter un risque pour le sol et sous-sol concerne la cuve de fioul enterrée. Cependant, il s'agit d'une cuve double enveloppe avec détecteur de fuite.

**Les activités de l'hypermarché AUCHAN ne présentent pas de risque pour le sol et le sous-sol du site.**

**Le projet d'extension n'entraînera pas de stockage enterré supplémentaire. Il n'y aura aucun risque pour le sol et le sous-sol.**

## II.8. Impact sur le climat

Les principales émissions de gaz à effets de serre sur le site Auchan Châteaubernard sont associées à la consommation de :

- gaz pour le fonctionnement des chaudières
- fioul pour le fonctionnement du groupe électrogène
- fluide frigorigène (R134A et R407A) pour le fonctionnement des centrales froid et des roofs top

Les mesures prises sur le site pour limiter les émissions de gaz à effets de serre sont les suivantes :

- le contrôle et l'entretien régulier des installations de combustion (brûleurs,...)
- le groupe électrogène ne fonctionne que pour des essais
- les groupes froids et les roof tops sont régulièrement contrôlés par des personnes agréées. Les contrôles d'étanchéité permettent de limiter les fuites des fluides frigorigènes.

**Ces mesures permettent de limiter l'impact des installations classées de l'hypermarché sur le climat.**

## II.9. Evaluation des incidences au titre de Natura 2000

La zone Natura 2000 la plus proche de l'hypermarché Auchan est la « Vallée de la Charente entre Cognac et Angoulême et ses principaux affluents (Soloire, Boême, Echelle) », située au Nord-Est.

L'hypermarché est implanté dans une zone industrielle. La zone d'étude est très urbanisée et entourée d'infrastructures routières importantes. Ce type de zone est, par définition, peu adapté au développement de la faune et de la flore.

**L'hypermarché Auchan n'est pas situé dans les zones Natura 2000 répertoriées.**

**La faune et la flore rencontrées dans le périmètre de l'étude ne possèdent pas de caractère de rareté ou d'intérêt particulier.**

De par le pré-traitement des eaux usées (bac à graisses) et des eaux pluviales (séparateur d'hydrocarbures) sur le site Auchan, l'impact des rejets aqueux de l'hypermarché sur les zones Natura 2000 les plus proches est très limité.

Au niveau des rejets air de l'hypermarché, l'étude montre que l'impact des activités de l'hypermarché Auchan est limité par rapport à l'environnement, notamment grâce aux contrôles d'étanchéité et à la maintenance des circuits de froid de l'hypermarché, ainsi qu'à la hauteur des rejets du groupe électrogène (utilisé uniquement en secours) et de la chaudière.

Au niveau des sources sonores de l'hypermarché, l'étude montre que l'impact sonore des activités de l'hypermarché est limité par rapport à l'environnement.

Les activités de l'hypermarché ne présentent pas de risque pour le sol et le sous-sol, puisque les stockages des produits sont situés à l'intérieur des bâtiments, sur des zones imperméabilisées ou sont confinés dans des réservoirs étanches (cuve à fioul double enveloppe avec détection de fuite), ne permettant pas la migration de polluants vers le sous-sol.

**L'impact de l'activité de l'hypermarché sur la faune, la flore et les zones Natura 2000 répertoriées est négligeable.**

## II.10. Santé publique

### **Consommation d'eau**

Des disconnecteurs , installés sur le réseau d'alimentation d'eau de ville, évitent le retour d'eau dans le réseau d'eau potable, annulant ainsi tout risque sanitaire de contamination du réseau.

### **Rejets aqueux**

Les rejets aqueux de Auchan sont collectés par un réseau séparatif et acheminés soit vers le réseau d'assainissement collectif (eaux usées), soit vers le réseau des eaux pluviales.

N'ayant aucun contact direct avec la population, les rejets aqueux de Auchan ne génèrent aucun impact sur celle-ci.

### **Rejets atmosphériques**

Les rejets atmosphériques émis par l'hypermarché sont très faibles.

**Les rejets atmosphériques de l'hypermarché ont un impact très faible sur la population.**

### **Bruit**

Les nuisances sonores générées par Auchan en limites de propriété et en zone d'urgence sont conformes à la réglementation.

Il n'y a pas d'impact sur la population.

### **Déchets**

Les déchets sont stockés dans la cour de service et récupérés par des sociétés agréées. La population n'est pas en contact direct avec ces déchets.

**De ce fait, les déchets générés par Auchan n'ont pas d'impact sur la population.**

### **Sols et sous sols**

Le risque de pollution des sols et sous sols est faible sur le site AUCHAN (cuve de stockage de fioul à double enveloppe).

De plus, on note l'absence de captage d'eau potable dans la zone d'étude.

**Les activités du site AUCHAN n'ont pas d'impact sur la population.**

### **La légionellose**

En l'absence de tour aéro-réfrigérante sur le site Auchan Châteaubernard, le risque de légionellose peut être écarté.

A noter que des contrôles réguliers sont tout de même effectués sur les réseaux d'eau par le laboratoire Mérieux.

En tenant compte de ces mesures, le risque lié à la légionellose est écarté.

### **Conclusion**

**L'activité de AUCHAN n'a pas d'impact sur la population.**

**De même, le projet d'extension n'aura pas d'impact sur la population.**

### III. DEPENSES LIEES A L'ENVIRONNEMENT

Ce paragraphe présente les coûts d'investissement et d'entretien des actions mises en place par AUCHAN dans un but de protection de l'environnement.

Action	Coût annuel en Euro (HT)
Entretien des espaces verts	7 000
Disconnecteur	850
Entretien et contrôle des centrales de production de froid, contrôle d'étanchéité des fluides frigorigènes	14 735
Entretien et contrôle du groupe électrogène	1900
Dératisation / désinsectisation	2660
Nettoyage du bac à graisse	536
Nettoyage du séparateur hydrocarbures / parking	2685
Nettoyage des VMC, appareils de cuisson, meubles froids, pompes de relevage,...	13 900
Entretien et contrôle des chaudières et groupes électrogènes	3 590
Vérification des climatiseurs	150
Entretien compresseur d'air / magasin	110
Analyse des rejets eaux pluviales	135
Analyse des rejets eaux usées	135

## RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE DE DANGERS

Dans le cadre de l'étude de dangers, nous avons examiné l'ensemble des opérations et activités pouvant présenter un risque pour les populations alentours et l'environnement, ainsi que les mesures prévues pour limiter leur probabilité et leur gravité.

Le présent document consiste en un résumé non technique de cette étude.

### I. POTENTIELS DE DANGERS

#### I.1. Crues/ Inondabilité

D'après la Mairie de Châteaubernard, le Centre Commercial ne se trouve pas en zone inondable.

Le potentiel de dangers lié aux crues ne sera pas retenu.

#### I.2. Foudre

Compte tenu de la densité de foudroiement du département de la Charente et de la superficie de l'hypermarché, la probabilité d'un coups de foudre est très faible.

**Ce potentiel de danger peut être écarté et ne sera pas détaillé dans la suite de l'étude.**

#### I.3. Séismes

La commune de Châteaubernard est classée en zone de sismicité modéré.

**Nous considérons que le potentiel de danger lié au séisme peut être écarté.**

#### I.4. Activités industrielles à proximité

Le site de stockage de céréales, « Le Grenier du Roy », est situé de l'autre côté de la route RN141, à environ 60 mètres des limites de propriétés de l'hypermarché.

C'est la seule installation classée dans l'environnement de Auchan.

En tant qu'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement, « Le Grenier du Roy » est soumis à des règles de prévention et de protection proportionnées à ses activités et risques.

### I.5. Malveillance

Des actes de malveillance peuvent être envisagés autour du site. Afin de les prévenir le site possède un service de sécurité avec au moins deux personnes présentes sur site 7j/7 et 24h/24.

### I.6. Potentiels de dangers liés à l'activité de l'hypermarché

Compte tenu des quantités importantes de matières combustibles stockées au sein de l'hypermarché, le potentiel de dangers incendie lié à l'activité de l'hypermarché sera étudié.

Les sources d'ignition peuvent être très diverses :

- Equipements électriques,
- Points chauds,
- Actes de malveillance,
- Négligence ou non respect des consignes.

Nous étudierons également la gestion des eaux d'extinction d'incendie (réserve d'eau et confinement des eaux d'extinction).

## II. REDUCTION DES POTENTIELS DE DANGERS

L'organisation du site et des moyens de prévention / protection / intervention permettent de réduire les risques présentés par l'installation.

### II.1. Organisation

En tant qu'Établissement Recevant du Public de première catégorie, AUCHAN est audité par une Commission de Sécurité.

Un plan d'évacuation et un plan des sorties de secours sont affichés clairement à la disposition du personnel et de la clientèle. Un service de sécurité gère les procédures d'intervention et les contrôles d'accès des personnes sur le site.

Des interdictions de fumer et des consignes de sécurité liées à ces risques sont affichées dans les locaux.

Tous les équipements à risque ainsi que les matériels de secours sont contrôlés annuellement ou chaque trimestre, en interne et par des prestataires agréés.

La sécurité et la prévention du risque incendie sont largement intégrées dans les programmes de formation du personnel. Cela concerne non seulement le personnel de la sécurité mais également l'ensemble du personnel de Auchan.

## II.2. Moyens associés à l'hypermarché

L'ensemble du site est bétonné et imperméabilisé ce qui permet de limiter les pollutions accidentelles.

Les stockages de produits et les équipements susceptibles d'intervenir dans le risque incendie sont dispersés sur l'ensemble du site. De ce fait les risques d'incendie en cascade sont minimisés et localisés.

Des plans sont affichés dans l'ensemble du centre commercial précisant les moyens d'extinctions et de secours à proximité ainsi que les voies d'évacuation à emprunter.

Les issues de secours sont indiquées conformément à la réglementation en blanc sur fond vert et sont dégagées de tout obstacle.

La détection de fumées dans la surface de vente ainsi que dans les réserves entraîne automatiquement (système d'asservissement) la fermeture des portes coupe-feu et la mise en œuvre du désenfumage, ce qui permet d'isoler efficacement la zone touchée par le sinistre.

Les extincteurs sont répartis sur l'ensemble du site : réserve, surface de vente, bureaux, salle informatique, galerie. L'hypermarché dispose de RIA, répartis sur l'ensemble du site.

Un réseau sprinkler est installé pour l'ensemble du bâtiment : réserve, surface de vente, bureaux, salle informatique et galerie.

Au niveau du toit du centre commercial, il y a des exutoires de fumées. L'ouverture des exutoires est réalisée par un système pneumatique réparti dans l'aire de vente et à commande manuelle ou électrique ramenée dans le local Poste de sécurité. Des portes coulissantes de degré coupe-feu 1 heure permettent de cloisonner la surface de vente et les réserves et d'éviter ainsi la propagation d'un éventuel sinistre.

### III. ACCIDENTOLOGIE

L'analyse des ces accidents nous permet d'effectuer les commentaires suivants :

- Les sinistres recensés, pour des activités similaires à l'hypermarché AUCHAN et dont les informations sont suffisantes, sont principalement des incendies.
- Les départs de feu ont principalement eu lieu dans les réserves
- La cause la plus fréquente des départs d'incendie est le court-circuit et l'acte de malveillance
- Les conséquences des incendies sont principalement matérielles. Les sinistres sont souvent très localisés et ne se propagent pas. Les habitations alentours n'ont pas été touchées.

**De ce fait, dans la suite de l'étude de dangers, nous nous intéresserons plus particulièrement au risque d'incendie sur la plus grande réserve et à ses conséquences sur l'environnement (déversement des eaux d'extinction, ...).**

### IV. CONCRETISATION ET CONSEQUENCES DES POTENTIELS DE DANGERS - EVALUATION ET HIERARCHISATION DES RISQUES

Le scénario suivant a été spécifiquement étudié :

Produits / Installations	N° de scénario	Causes	Conséquences
Réserve PGC	Incendie (1)	Acte de malveillance, Point chaud, Problème électrique	Effets thermiques Pollution (via les eaux d'extinction)

L'analyse de la gravité et de la probabilité du scénario a conduit à la hiérarchisation suivante :

Gravité	E Extrêmement peu probable	D Très improbable	C Improbable	B Probable	A Courant	Fréquence
Désastreux						
Catastrophique						
Important						
Sérieux						
Modéré			Sc 1 - Incendie réserve PGC			

	Evènement majeur jugé inacceptable au regard des conditions actuelles et pour lequel des mesures compensatoires doivent être définies
	Evènement majeur dont la probabilité extrêmement faible ne justifie pas la mise en place de mesures compensatoires
	Evènement majeur dont le niveau de maîtrise du risque est considéré comme suffisant
	Evènement sans effet majeur

**Le scénario étudié se situe en zone acceptable, sans effets majeurs.**

## V. CONCLUSION

En tant qu'Etablissement Recevant du Public, AUCHAN respecte des règles de prévention et de protection très strictes, notamment vis-à-vis des risques d'incendie.

Compte tenu des moyens de prévention, de détection, de protection et d'intervention qui sont mis en œuvre au niveau du site AUCHAN, aucun scénario majeur n'a été identifié.

De plus, le personnel AUCHAN est formé à la gestion d'une situation de crise telle qu'un incendie (alarmes, actions à mener, évacuation du public,...) et dispose des moyens nécessaires pour assurer la sécurité du public.

Les délais d'intervention et d'évacuation de la clientèle sont très courts.

## VI. INVESTISSEMENTS PREVUS POUR LA GESTION DU RISQUE

Auchan a mis en œuvre de nombreux moyens de protections et d'interventions pour limiter les risques et les dangers liés à l'installation.

Action	Coût annuel en Euro (HT)
Extincteur magasin et station service	1750
Sprinkler	4430
Contrat SSI	1684
Thermographie infra rouge / magasin	810
Vérification électrique	910

A ceux-ci s'ajoutent les moyens suivants :

Action prévue	Budget	Délais (année)
Vanne et procédure de confinement du bassin de 1800 m3 en cas de sinistre	A l'étude	Dans le cadre des travaux d'extension